

Référentiel de formation des arbitres

Modalités validées en CA fédéral 6 juin 2026

Synthèse rédigée par T. PELLISSIER, PCRA Auvergne Rhône-Alpes, 25/06/26

FILIERE FORMATION ARBITRE

NIVEAU 1	ASSISTANT ARBITRE CIBLES	Il est présent lors des compétitions sélectives cibles (salle et TAE hors championnats départementaux et régionaux). Sa validation est une attestation de compétences	Formation 20 h (e-learning 3h00 mini., présentiel et stages 3 ½ journées minimum)
NIVEAU 2	ARBITRE FEDERAL	Il peut arbitrer toutes les compétitions Il peut être responsable de compétitions dans son ou ses options (hors compétitions avec duels ou matchs). Il a validé un examen écrit et prêté serment	Formation 48H + stages
NIVEAU 3	AF Compétence Duels-Matches	Il peut être responsable des compétitions avec duels/matches (championnats départementaux, régionaux, DRE, ...), dans son/ses options Il valide un examen complémentaire sur ce module	Formation 4h + stages
NIVEAU 4	ARBITRE NATIONAL	Il peut être responsable de compétition nationale dans son/ses options Il a suivi une formation complémentaire et a validé un examen écrit et pratique	Formation 10 h +stage

L'ASSISTANT ARBITRE ou arbitre niveau 1

Il intervient dans les domaines suivants :

- Assister les arbitres fédéraux lors d'une compétition « Cibles »
- Contrôler le matériel des archers
- Contrôler le terrain de la compétition,
- Juger les cordons
- Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique
- Être DOS (directeur des tirs)

Au sein de son club :

- Accompagner les archers et notamment les plus jeunes dans le marquage des scores.
- Signaler un danger

Sa tenue vestimentaire

- Un pantalon noir
- Un haut couleur sombre (bleu, gris, vert, ...)
- Un brassard bleu avec la mention « Assistant Arbitre »

Arbitre Fédéral / Jeune arbitre = Arbitre Niveau 2

- **L'Arbitre Fédéral** peut officier en tant qu'arbitre responsable lors d'une compétition dans son option ne comportant pas de duels et de matchs.
- L'arbitre Fédéral peut officier en tant qu'arbitre suppléant lors d'une compétition dans son option ou non.
- Pour le reste, se reporter au Règlement sportif & arbitrage qui encadre la fonction. Nécessaire de le définir si on le laisse
- **Le Jeune Arbitre** peut officier en tant qu'arbitre responsable lors d'une compétition à destination d'un public jeunes dans son option.
- Le Jeune Arbitre peut officier en tant qu'arbitre suppléant lors d'une compétition dans son option jusqu'à championnat de France Jeunes.
- Pour le reste, se reporter au Livre des Règlements qui encadre la fonction.

Pour être déclaré « actif », un arbitre (fédéral ou jeune) doit répondre aux critères suivants :

- Avoir une licence en cours prise avant le 15 octobre de l'année sportive
- Avoir suivi une formation continue dans les 14 mois suivant la dernière formation (initiale ou continue).
- Avoir effectué deux (2) arbitrages dans l'année sportive précédente, dont un à l'extérieur de son club idem

Arbitre Niveau 2

Conditions d'accès à la formation

- Être « Assistant arbitre »
- Être licencié FFTA
- 17 ans minimum au premier jour de la formation / 14 ans pour le Jeune
- Avoir validé « les gestes qui sauvent » ou équivalent

Modalités de formation

- Une formation en E-Learning (3h)
- Une formation de 28 h, animée par un formateur régional (en présentiel ou distanciel)
- Un minimum de 3 journées de pratique (lors de compétitions officielles) (21h)

L'examen de l'Arbitre fédéral

- L'examen comprend une épreuve composée en 3 parties distinctes, l'examen est dématérialisé et se tient en région sous la supervision du PCRA.
- L'examen est préparé et corrigé par la CNA.
 - Un QCM sur les règlements généraux et l'option sur 1h30
 - Des études de cas sur l'option choisie sur 1h00
 - Des valeurs de volées à expliciter sur 45minutes
 - Un candidat peut se présenter 4 fois à l'examen.
- **Pour être reçu à l'examen d'Arbitre Fédéral, le candidat doit obtenir une note globale de 70 / 100 (14/20), avec une note minimum de 10/20 par épreuve.**

Chaque épreuve dont la note est supérieure ou égale à 14/20 est acquise

QCM sur 40 points, Etudes de cas sur 40 points et Valeurs de volées sur 20 points

L'examen Jeune Arbitre

- L'examen comprend une épreuve composée en 2 parties distinctes, l'examen est dématérialisé et se tient en région sous la supervision du PCRA. L'examen est préparé et corrigé par la CNA
- QCM sur règlements généraux sur 1 h 00
- QCM sur l'option choisie sur 1 h 00

Pour être reçu à l'examen Jeune Arbitre, le candidat doit obtenir une note globale de 35 /50 (14/20).

Un candidat peut se présenter 4 fois à l'examen.

QCM règlements généraux sur 25 points, QCM option 25 sur points